

Procès-verbal de la session **ORDINAIRE** tenue le **6 JUILLET 2020 à 19 h 30**, à la salle du conseil située au 15, rue Caron.

Sont présents :

Micheline PINARD-LAMPRON,	mairesse;
Christian CÔTÉ,	conseiller;
Alain DUCHARME,	conseiller;
Krystel HOULE-PLANTE,	conseillère;
Dominic LAQUERRE,	conseiller;
Raymond PAILLÉ,	conseiller;

Est absente :

Marie-Josée-PLEAU,	conseillère.
--------------------	--------------

Assiste également à la séance :

Annie LEMIEUX,	directrice générale et greffière.
----------------	-----------------------------------

2020,150 OUVERTURE DE LA SESSION

La mairesse souhaite la bienvenue aux membres du conseil et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la session à 19 h 30.

2020,151 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La mairesse demande aux membres du conseil s'ils ont des ajouts à formuler à l'ordre du jour.

Les points suivants sont ajoutés aux « Affaires nouvelles » :

- 19.1 ADRESSES RUE DES ÉRABLES;
- 19.2 ENTENTE DE FOURNITURE DE SERVICES RELATIVE À LA PROTECTION CONTRE LES INCENDIES.

2020-110 RÉSOLUTION NO 2020-110 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que modifié en laissant ouvert l'item « Affaires nouvelles ».

2020,152 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION SPÉCIALE DU 15 JUIN 2020

La mairesse demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la session spéciale du 15 juin 2020.

2020-111 RÉSOLUTION NO 2020-111 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION SPÉCIALE DU 15 JUIN 2020

Sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Dominic LAQUERRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la session spéciale du 15 juin 2020 tel que présenté.

2020,153 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

2020,154 RAPPORTS DE L'ADMINISTRATION

Les rapports du Service des travaux publics, du Service d'urbanisme, du Service des loisirs, du Service de sécurité incendie, de la bibliothèque et de l'administration ont été envoyés avec l'avis de convocation de la présente session.

2020,155 COMPTES DU MOIS

2020-112 RÉSOLUTION NO 2020-112 ADOPTION DES COMPTES DU MOIS

Sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée **Raymond PAILLÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter les comptes du mois tels que déposés d'un montant total de **TROIS CENT TRENTE MILLE CINQ CENT QUARANTE-QUATRE DOLLARS ET QUATRE-VINGTS CENTS (330 544,80\$)**.

Je soussignée, Nathalie Patenaude, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Kingsey Falls dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Nathalie Patenaude, trésorière

2020,156 CORRESPONDANCE

Aucune question n'est posée.

2020,157 DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

2020,157.1 MME MANON POLIQUIN ET M. DANIEL CHAMPOUX – Hauteur pour abri de roulotte

2020-113 RÉSOLUTION NO 2020-113 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PAR MME MANON POLIQUIN ET M. DANIEL CHAMPOUX HAUTEUR POUR ABRI DE ROULOTTE

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Mme Manon Poliquin et M. Daniel Champoux possèdent la propriété située 101, avenue des Joyaux;
- 2 Les demandeurs désirent construire un abri sans mur pour la roulotte d'une hauteur de 5,49 mètres comparativement aux 3 mètres prévus à l'article 67.2 du règlement de zonage n° 09-02;
- 3 Le fait de refuser la demande causerait un préjudice sérieux aux demandeurs et le fait de l'accorder ne causera aucun préjudice au propriétaire voisin;
- 4 Le conseil municipal a adopté le règlement n°09-06 sur les dérogations mineures;

- 5 Ce règlement s'applique dans toutes les zones de la municipalité;
- 6 Aux termes de la résolution no CCU-2020-09, le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accorder la dérogation mineure demandée;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **DÉCISION.** Le conseil municipal accorde à Mme Manon Poliquin et M. Daniel Champoux la dérogation mineure permettant la construction d'un abri, sans mur, pour roulotte d'une hauteur de 5,49 mètres comparativement aux 3 mètres prévus à l'article 7.2 du règlement de zonage n° 09-02.
- 2- **AFFECTATION.** Cette résolution affecte le lot 5 741 073 du Cadastre du Québec.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible aux demandeurs.

**2020,157.2 MME SYLVIE HOULE ET M. RAYNALD GRENON –
Hauteur pour abri de motorisé**

**2020-114 RÉSOLUTION NO 2020-114
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PAR
MME SYLVIE HOULE ET M. RAYNALD GRENON
HAUTEUR POUR ABRI DE MOTORISÉ**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Mme Sylvie Houle et M. Raynald Grenon possèdent la propriété située 83, 12^e Rang;
- 2 Les demandeurs désirent construire un abri sans mur pour leur motorisé d'une hauteur de 5,79 mètres comparativement aux 3 mètres prévus à l'article 67.2 du règlement de zonage n° 09-02;
- 3 Le fait de refuser la demande causerait un préjudice sérieux aux demandeurs et le fait de l'accorder ne causera aucun préjudice au propriétaire voisin;
- 4 Le conseil municipal a adopté le règlement n°09-06 sur les dérogations mineures;
- 5 Ce règlement s'applique dans toutes les zones de la municipalité;
- 6 Aux termes de la résolution no CCU-2020-10, le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accorder la dérogation mineure demandée;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Raymond PAILLÉ**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **DÉCISION.** Le conseil municipal accorde à Mme Sylvie Houle et M. Raynald Grenon la dérogation mineure permettant la construction d'un abri, sans mur, pour motorisé d'une hauteur de 5,79 mètres comparativement aux 3 mètres prévus à l'article 7.2 du règlement de zonage n° 09-02.

- 2- **AFFECTATION.** Cette résolution affecte le lot 5 739 381 du Cadastre du Québec.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible aux demandeurs

2020,158 RESSOURCES HUMAINES

2020,158.1 AFFICHAGE DE POSTES

2020,158.1.1 PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN MÉNAGER

2020-115 RÉSOLUTION NO 2020-115 OFFRE D'EMPLOI PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN MÉNAGER

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Madame Christiane Leroux, préposée à l'entretien ménager pour la ville, prendra sa retraite à la fin de l'automne 2020;
- 2 La ville doit remplacer cette personne pour ce poste;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Raymond PAILLÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **OFFRE D'EMPLOI.** Le conseil municipal autorise la directrice générale à procéder l'affichage pour le poste de préposé à l'entretien ménager.

2020,158.1.2 JOURNALIER POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

2020-116 RÉSOLUTION NO 2020-116 OFFRE D'EMPLOI JOURNALIER POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Un poste de journalier est vacant au Service des travaux publics suite à une démission;
- 2 Il y a lieu que la ville remplace cette personne pour ce poste;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Raymond PAILLÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **OFFRE D'EMPLOI.** Le conseil municipal autorise la directrice générale à procéder l'affichage pour le poste journalier au Service des travaux publics.

2020,158.2 DÉMISSION DU POMPIER NICOLAS DION

Les membres du conseil prennent acte de la démission du pompier Nicolas Dion.

2020,159 BIBLIOTHÈQUE

2020,159.1 AMNISTIE TEMPORAIRE DES FRAIS DE RETARD EN CONTEXTE DE PANDÉMIE

2020-117 RÉSOLUTION NO 2020-117 BIBLIOTHÈQUE AMNISTIE TEMPORAIRE DES FRAIS DE RETARD EN CONTEXTE DE PANDÉMIE

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Les usagers de la bibliothèque municipale n'ont pas eu la possibilité de retourner leurs documents depuis sa fermeture le 16 mars 2020;
- 2 La Ville de Kingsey Falls souhaite favoriser le retour des documents de même que l'accessibilité des services de la bibliothèque municipale à tous ses citoyens;
- 3 Le *Cadre de référence pour la réouverture des bibliothèques publiques au temps de la COVID-19* recommande qu'aucune inscription de frais de retard ne soit effectuée aux dossiers des usagers;
- 4 Il est fortement déconseillé de manipuler de l'argent dû à la durée de vie de quatre heures de la COVID-19 sur la monnaie;
- 5 Cette mesure s'applique uniquement aux frais de retard contractés à partir de la fermeture de la bibliothèque le mars 2020.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Dominic LAQUERRE**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser temporairement l'amnistie des frais de retard pour tous les abonnés de la bibliothèque municipale, et ce, aussi longtemps que durera la première phase de réouverture des bibliothèques publiques du Québec.

2020,159.2 ENTENTE AVEC RÉSEAU BIBLIO – Modification à l'entente pour l'échange de livres pour 2020

2020-118 RÉSOLUTION NO 2020-118 MODIFICATION À L'ENTENTE AVEC RÉSEAU BIBLIO POUR L'ÉCHANGE DE LIVRES POUR 2020

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 L'entente intervenu avec le Réseau BIBLIO et la ville prévoit qu'il y a deux échanges de livres par année;
- 2 En raison de la pandémie de la COVID-19, l'échange prévue au printemps n'a pas pu avoir lieu;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Dominic LAQUERRE**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **MODIFICATION.** La Ville de Kingsey Falls accepte de modifier l'entente intervenue avec le Réseau BIBLIO afin qu'il y ait un seul échange de livres pour l'année 2020.
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au Réseau BIBLIO.

**2020,160 ADHÉSION À LA MUTUELLE DE PRÉVENTION DE LA
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS**

**2020-119 RÉSOLUTION NO 2020-119
SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LA CNESST
POUR LA CONSTITUTION D'UNE MUTUELLE
DE PRÉVENTION**

Sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU que les administrateurs en ayant fait une lecture complète et s'en déclarant satisfaits, que l'entente projetée avec la *Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail* relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2021 soit acceptée telle que rédigée, et que la **Fédération québécoise des municipalités** soit autorisée à signer cette entente ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente, et ce, **tant que la présente autorisation n'a pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution des administrateurs de la Municipalité.**

**2020,161 PROJET D'EXPANSION DU PARC MARIE-VICTORIN –
Mandat pour la surveillance des travaux et le contrôle des
matériaux**

**2020-120 RÉSOLUTION NO 2020-120
PROJET D'EXPANSION DU PARC MARIE-VICTORIN
MANDAT POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX ET LE
CONTRÔLE DES MATÉRIAUX DU PROLONGEMENT
DES CONDUITES D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUT SANITAIRE
ET D'UN POSTE DE POMPAGE DES EAUX USÉES**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Aux termes de la résolution no 19-266, la Ville autorisait le Parc Marie-Victorin à raccorder ses nouvelles installations au réseau d'aqueduc et au réseau d'égout sanitaire de la Ville;
- 2 Aux termes de la résolution no 2020-35, la ville acceptait de reprendre les infrastructures qui seront installées par le Parc Marie-Victorin dans le cadre de son projet d'expansion;
- 3 Selon l'entente signée, aux termes de la résolution 2020-35, la ville doit procéder à la surveillance des travaux et à en assumer les coûts;
- 4 Les Services EXP inc. ont présenté une proposition intéressante pour la ville;
- 5 Des montants sont prévus au budget pour cette dépense.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Dominic LAQUERRE**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **MANDAT.** La Ville de Kingsey Falls mandate les Services EXP inc. pour la surveillance des travaux et le contrôle des matériaux pour le prolongement des conduites d'eau potable et d'égout sanitaire et la construction d'un poste de pompage des eaux usées dans le Parc Marie-Victorin, le tout tel que décrit à l'offre de services no 999-00072655-PP (KIFM).

- 2- **CONDITION.** Les travaux prévus pour le prolongement des conduites d'eau potable et d'égout sanitaire et la construction d'un poste de pompage des eaux usées dans le Parc Marie-Victorin devront être effectués seulement lorsque le Parc Marie-Victorin aura obtenu son certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.
- 3- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **TRENTE ET UN MILLE SEPT CENT DIX DOLLARS (31 710,00 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 4- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires aux fins de la présente résolution à même le fonds général.
- 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible aux Services EXP inc.

2020,162 RANG 12 – Appel d'offres pour les plans et devis

Ce point est reporté à une prochaine session.

2020,163 DEMANDE AU MTQ – Déplacement de la traverse pour piétons pour le CTI

**2020-121 RÉSOLUTION NO 2020-121
DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS
DÉPLACEMENT DE LA TRAVERSE DES PIÉTONS
PRÈS DU 412, BOULEVARD MARIE-VICTORIN**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le 2 mars 2020, la ville a adopté la résolution no 2020-64 aux termes de laquelle est demandée au ministère des Transports de procéder à une étude pour trouver une solution pour rendre sécuritaire la traverse des piétons sur le boulevard Marie-Victorin;
- 2 Depuis cette demande, Cascades Canada ULC a construit un trottoir sur la rue St-Aimé à partir de l'intersection du boulevard Marie-Victorin du côté du Centre des technologies et de l'information;
- 3 La compagnie demande à la ville que la traverse des piétons existante sur le boulevard Marie-Victorin à l'intersection de la rue Comeau soit déplacée vis-à-vis le trottoir de la rue St-Aimé;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de
, appuyée par
, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **DEMANDE.** La Ville de Kingsey Falls demande au ministère des Transports de procéder au déplacement de la traverse des piétons existante sur le boulevard Marie-Victorin à l'intersection de la rue Comeau vis-à-vis le trottoir de la rue St-Aimé.
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à M. Denis Asselin du ministère des Transports.

2020,164 PARC MARIE-VICTORIN – Versement de la subvention 2020

**2020-122 RÉSOLUTION NO 2020-122
PARC MARIE-VICTORIN
SUBVENTIONS 2020**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le Parc Marie-Victorin a déposé une demande d'aide financière de 30 000 \$ pour ses opérations;
- 2 Le Parc Marie-Victorin a déposé une demande de contribution financière au montant de 25 000 \$ pour la campagne promotionnelle nationale;
- 3 La ville a prévu dans ses prévisions budgétaires le versement de ces sommes;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Dominic LAQUERRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU, ce qui suit :

- 1- **SUBVENTION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à verser une subvention de **TRENTE MILLE DOLLARS (30 000,00 \$)** au Parc Marie-Victorin pour ses opérations de l'année 2020.
- 2- **CAMPAGNE PUBLICITAIRE.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à verser une subvention de **VINGT-CINQ MILLE DOLLARS (25 000,00 \$)** au Parc Marie-Victorin pour sa campagne promotionnelle nationale 2020.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **DEMANDE.** Le conseil municipal demande à l'organisme de fournir ses états financiers et ses prévisions budgétaires lors de prochaines demandes de subvention.
- 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au Parc Marie-Victorin.

2020,165 PLACE AUX JEUNES ARTHABASKA – Demande de partenariat

**2020-123 RÉSOLUTION NO 2020-123
PLACE AUX JEUNE 23^e ÉDITION
PARTICIPATION FINANCIÈRE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Place aux jeunes Arthabaska organise sa 23^e édition;
- 2 Ce programme offre gratuitement un service d'accompagnement aux professionnels âgés de 18 à 35 ans qui souhaitent s'établir dans notre région;
- 3 La participation aux activités de Place aux jeunes contribue à attirer, retenir et maintenir dans la région les participants;
- 4 Un montant est disponible au budget pour l'exécution de la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Raymond PAILLÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **PARTICIPATION FINANCIÈRE.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à verser à Place aux jeunes Arthabaska un montant de **DEUX CENT CINQUANTE DOLLARS (250,00 \$)** dans le cadre de la 23^e édition de Place aux jeunes. Le conseil municipal demande à Place aux jeunes Arthabaska de lui transmettre le compte rendu de cette activité.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Place aux jeunes Arthabaska.

2020,166 RETRAITE DU CURÉ L'ABBÉ PIERRE JANELLE

2020-124 RÉSOLUTION NO 2020-124 RETRAITE DU CURÉ L'ABBÉ PIERRE JANELLE CADEAU DE RECONNAISSANCE

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le curé l'abbé Pierre Janelle prendra sa retraite à la fin de l'été;
- 2 Il a joué un rôle important pour la communauté de la municipalité durant les 32 dernières années;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CADEAU DE RECONNAISSANCE.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à remettre un montant de **MILLE DOLLARS (1 000,00 \$)** à l'abbé Pierre Janelle en reconnaissance de son implication communautaire à Kingsey Falls.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

2020,167 ADOPTION DE RÈGLEMENTS

2020,167.1 ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DU RÈGLEMENT N° 2020-05 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 09-02 DE LA VILLE DE KINGSEY FALLS

2020-125 RÉSOLUTION NO 2020-125 ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DU RÈGLEMENT N° 2020-05 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 09-02 DE LA VILLE DE KINGSEY FALLS

Un projet de règlement ayant été remis à tous les membres du conseil municipal dans les délais prescrits par la loi, ceux-ci déclarant en avoir pris connaissance et renonçant à sa lecture, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le deuxième projet du règlement n° 2020-05

Règlement amendant le règlement de zonage n° 09-02 de la Ville de Kingsey Falls.

**2020,167.2 ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DU RÈGLEMENT
N° 2020-08 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE
N° 09-02 DE LA VILLE DE KINGSEY FALLS**

**2020-126 RÉSOLUTION NO 2020-126
ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DU
RÈGLEMENT N° 2020-08 AMENDANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 09-02 DE
LA VILLE DE KINGSEY FALLS**

Un projet de règlement ayant été remis à tous les membres du conseil municipal dans les délais prescrits par la loi, ceux-ci déclarant en avoir pris connaissance et renonçant à sa lecture, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le deuxième projet du règlement n° 2020-08 Règlement amendant le règlement de zonage n° 09-02 de la Ville de Kingsey Falls.

2020,168 AFFAIRES NOUVELLES

2020,168.1 ADRESSES RUE DES ÉRABLES

**2020-127 RÉSOLUTION NO 2020-127
SITUATION RUE DES ÉRABLES**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La rue des Érables est située sur le prolongement de la rue des Merisiers vers la sur des Cèdres;
- 1 Pour faciliter l'attribution des numéros civiques sur la rue des Érables, il y a lieu de déterminer le début de cette rue après la rue des Merisiers;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Dominic LAQUERRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **RUE DES ÉRABLES.** La rue des Érables débute immédiatement à la limite des terrains du 1 et 2, rue des Merisiers vers l'est.

**2020,168.2 ENTENTE DE FOURNITURE DE SERVICES RELATIVE À
LA PROTECTION CONTRE LES INCENDIES**

**2020-128 RÉSOLUTION NO 2020-128
ENTENTE DE FOURNITURE DE SERVICES
RELATIVE À LA PROTECTION CONTRE LES INCENDIES
SIGNATURE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville a déjà signé une entente de fourniture de services relative à la protection contre les incendies à laquelle participent plusieurs municipalités;

- 2 Des modifications ont été apportées à cette entente et qu'il y a lieu de signer une nouvelle version de l'entente;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Raymond PAILLÉ**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit;

- 1- **AUTORISATION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à signer l'entente de fourniture de services relative à la protection contre les incendies.
- 2- **SIGNATAIRES.** La mairesse, Micheline Pinard-Lampron, et la directrice générale et greffière, Annie Lemieux, sont autorisées à signer l'entente.

2020,169 LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 20 h 55.

Micheline Pinard-Lampron
Mairesse

Annie Lemieux
Directrice générale et greffière

